

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Présidence de la République*

*Secrétariat Général*

*Centre des Archives Nationales*

*Département du Traitement  
Scientifique et de Communication*

## Département du Traitement Scientifique et de Communication

Le Département du Traitement Scientifique et de Communication est l'une des plus importantes structures administratives et scientifiques du Centre des Archives Nationales. Il constitue le cœur battant du Centre au regard des tâches qui lui sont assignées et qui sont les suivantes :

- Le traitement scientifique des divers fonds d'archives, quelques soient leurs supports;
- L'élaboration des différents instruments de recherches ;
- La communication des archives aux différents chercheurs, algériens et étrangers ;
- La supervision de la gestion de la bibliothèque et de la salle de lecture.

**Le Département comporte deux services et chaque service comport à son tour deux bureaux**



### Service du Traitement Scientifiques des Archives et des Instrument de Recherches

La mission principale de ce service est le traitement scientifique des différents fonds d'archives sur la base des normes internationales de description archivistique, afin qu'ils puissent être exploitables et mis à la disposition des chercheurs, pour ce, il est essentiel d'effectuer les opérations suivantes :

- le traitement des fonds d'archives publics et privés, quelques soient leurs supports
- le rangement et classement des archives selon le cadre de classement et le plan de classement de chaque fonds d'archives ;
- l'analyse et la description selon les Normes Internationales Générales de Description Archivistique (ISADG) ;
- l'indexation ;
- l'élaboration des instruments de recherches, (inventaires, répertoires, guides, et index)

Le Service comprend deux bureaux :

#### **Le bureau d'élaboration des instruments de recherches :**

Sa mission est de fixer la description archivistique et l'indexation adéquates, pour permettre ensuite l'élaboration d'instruments de recherches selon les niveaux de description adoptés.



## **Le bureau du traitement scientifique des archives :**

Sa mission consiste en la programmation des différents fonds d'archives en vue d'un traitement scientifique et suivant les principes archivistiques, lesquels consistent en le respect du fonds et en son classement primitif. Le traitement scientifique implique également le rangement et la codification des unités archivistiques, ainsi que le traitement des archives numérisées.



## **Service de Communication et de Gestion de la Bibliothèque**

Le service de communication et de gestion de la bibliothèque est considéré comme le miroir du Centre des Archives Nationales. C'est le service le plus dynamique, il œuvre pour permettre à toute personne ; chercheur, étudiant et grand public, de consulter gratuitement les archives et fonds documentaires selon les délais de communicabilité prévus par la législation et réglementation.

Le service comprend deux bureaux :

**Le bureau de communication**, qui est chargé :

- d'accueillir, d'orienter et d'inscrire les chercheurs ;
- de mettre à la disposition des chercheurs les différents instruments de recherches sur papier et électroniques ;
- d'effectuer les recherches dans les différents fonds et répondre aux demandes des chercheurs ;
- d'observer et suivre l'opération de consultation des archives ;
- de reproduire les documents demandés par les chercheurs, selon les dispositions du règlement intérieur.

## **Le bureau de la gestion de la bibliothèque :**

qui est chargé :

- d'enrichir le fonds documentaire ;
- de répertorier et organiser le fonds documentaire ;
- d'élaborer des instruments de recherches pour la documentation et les dossiers de recherche, (bibliographies, répertoires, fichiers, dossiers de presse) ;
- d'explorer et exploiter le fonds documentaire sur la base des programmes de gestion des bibliothèques.

